

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2012

Absents: Claire Chazelle, Liliane Geneyton (pouvoirs donnés à Michèle Sauvignet) Marie-Hélène Briat, Henri Durand (pouvoirs donnés à Louis bouchet)

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

1 - Délibérations

Bail commune : confirmation de la délibération datée du 10/02/2012 pour le bail commercial en vigueur au 1^{er} mars 2012

Un bail commercial de 9 ans a été signé devant notaire le 24 Février 2012 (loyer de 550 Euros mensuel)

M. le Maire a signé également l'acte d'achat du bâtiment pour la somme de 190 000 € plus 3 300 € de frais divers.

La commune est désormais propriétaire de l'ensemble des bâtiments à ce jour du 24 février 2012.

-Demande fond de concours : confirmation de la délibération du 10/02/2012

Délibération pour solliciter une aide de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée au titre des fonds de concours pour les 3 chambres à créer.

-Maîtrise d'oeuvre

L'architecte Emmanuel Crémonèse a été retenu pour assurer la maîtrise d'oeuvre sur le chantier des 3 chambres à créer.

-Écriture d'ordre

la délibération prise est approuvée par le CM

-Régime indemnitaire

Une délibération sera prise ultérieurement pour la catégorie B de rédacteur.

-Maintien de Rayko Gourdon pour l'AVAP

Le CM approuve ce maintien.

2-Urbanisme

-Modalité

À partir de février 2012, la DDT n'intervient que les mardis et les jeudis pour les communes.

Désormais, pour établir les permis de construire, les communes devront prendre elles-mêmes contact avec la SAUR pour l'eau et ERDF ou le SIEL pour l'électricité, et avec le service des Bâtiments de France.

L'administration des communes, devra supporter de ce fait, une surcharge de travail et des frais d'affranchissement supplémentaires pour l'envoi des dossiers.

-Pôle Petite Enfance

Le permis de construire est retardé à cause de l'étude du sol, elle-même empêchée par la période de gel.

Cette étude du sol est attendue pour le réexamen de la toiture du bâtiment : Projet initial : couverture en bac acier rouge à revoir soit par une couverture tuiles romanes conformes au PLU, soit par une autre proposition qui pourrait être acceptée. Le coût des travaux doit rester identique.

3-Travaux en régie

Ce terme est utilisé pour les travaux effectués par les communes elles-mêmes.

Ce sera le cas pour une partie des travaux de plâtrerie-peinture pour la remise en état de deux pièces à l'étage du bâtiment du Grand Coin dont notre commune est devenue propriétaire à l'exception de travaux électriques, de chauffage, de revêtement des sols, de plomberie et de menuiserie.

4-Situation du personnel

-Congé maladie Eric Veluire

Eric Veluire n'est pas autorisé à reprendre son travail à plein temps par la médecine du travail.

Son arrêt de travail devrait se terminer au 15 mars. Après le 15 mars, il serait autorisé à reprendre en mi-temps thérapeutique. D'où le maintien possible d'Eric Latour jusqu'au 15 mars à plein temps et ensuite à mi-temps lors du retour d'Eric Veluire.

-Masse salariale

Elle augmente d'environ 6% notamment à cause du contrat d'apprentissage à l'école, du remplacement d'Eric VELUIRE, du nombre plus élevé de régimes indemnitaires, et de mesures salariales intéressant le personnel des collectivités territoriales.

5- Questions diverses

- Préparation de l'inauguration du 14 avril
- Elections : tableau des permanences
- Ecureuil agrafage : 15 mars
- Dimanche 25 mars : fête du bœuf par le comité des fêtes

Prochain conseil municipal vendredi 30 mars à 20 heures.